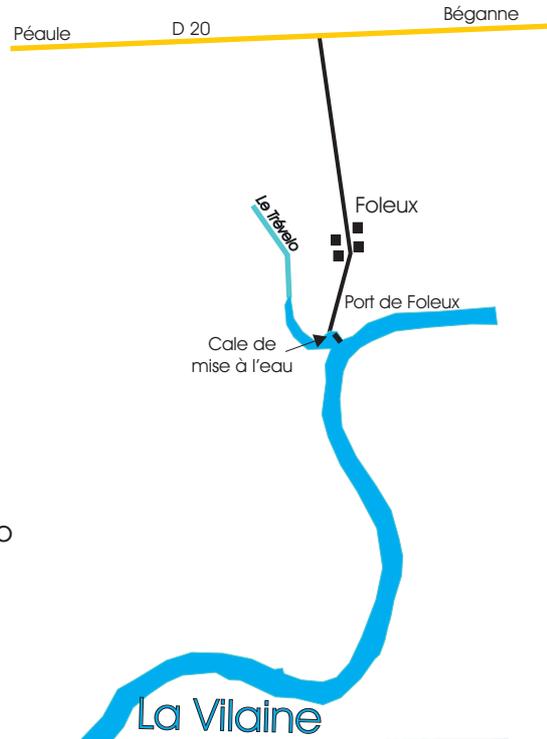


Parcours carnassiers : sandre et silure

Autour de La Roche Bernard, du port de Foleux au barrage d'Arzal, la Vilaine s'écoule lentement dans un superbe paysage. La largeur moyenne du cours d'eau dépasse plusieurs centaines de mètres par endroits, les fonds sont variés : pentes douces, cassures, éboulis de roches... Le parcours est très riche en poissons blancs et carnassiers, principalement des sandres et des silures. La pêche peut se pratiquer du bord mais l'idéal est de mettre un bateau à l'eau à partir des 3 cales existantes : au port de Foleux, au port de La Roche Bernard (plus étroite), ou dans le port d'Arzal..



Techniques de pêche : pêche des poissons blancs et du mulot au coup (grande canne, quiver), pêche des carnassiers aux leurres souples, au mort-manié et aux vifs.

Réglementation : réglementation générale de la 2^{ème} catégorie piscicole : pêche des poissons blancs toute l'année, pêche des carnassiers (sandre, brochet, perche, black-bass) : du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre.

Tailles légales de captures :

Sandre : 40 cm

Brochet : 50 cm

Toute la réglementation sur le site internet de la Fédération de pêche du Morbihan : www.federationpeche.fr/56

La pêche du silure est autorisée aux vers pendant la période de fermeture de la pêche des carnassiers (leurres et vif interdits)

Pêche en float-tube, kayak et bateau autorisée. Pour la pêche en bateau avec moteur supérieur à 6 cvs, il faut soit le permis mer, soit le permis fluvial (sur le secteur d'Arzal à Redon).



Leurres et mort-manié pour le sandre



Nivillac



Le parcours présente une très bonne densité de sandres



Le pêche du silure aux vers est très intéressante dès le mois de mars

Sur la prairie du centre PEP, respectez l'activité du centre nautique (école de voile à proximité les après-midi en période estivale).